

2022/07/09/01

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 7 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
07/09/2022

**Nombre de Membres du
Conseil d'Administration :**

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Procuration(s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le

12 septembre 2022

Certifié exécutoire le

12 septembre 2022

Publié ou notifié le

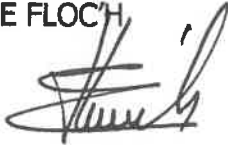
12 septembre 2022

A GOURIN,

le.....

Le Président,

Hervé LE FLOCH



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le sept septembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOCH.

Etai^{ent} présents(es) : LE FLOCH Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, BAUDET Dannie, LE FUR Françoise, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, ROYANT Helen, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) : KERSULEC Louis, LE PORT Marie-Thérèse, GOUJARD Laurine, LE ROUX Christiane.

Procuration(s) : LE PORT Marie-Thérèse à BAUDET Dannie. GOUJARD Laurine à ROYANT Helen.

Au moyen d'un vote à main levée, par 10 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

1/ CCAS : Tarif du Portage de Repas à domicile

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que le fournisseur de repas MEDIREST a communiqué, le 8 août dernier son augmentation de tarif qui s'élève à 8.46%.

Pour rappel, le tarif du repas, délibéré le 29 novembre 2021, est fixé à 7.80€.

En raison d'un déficit de personnel d'intervention pour l'aide à domicile durant l'été 2022, Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il a fallu adapter le portage de repas sur 3 jours au lieu de 5. Le temps libéré a ainsi permis d'assurer des interventions à domicile.

La simulation sur 5 jours sans augmentation de tarif, présente un déficit du service de portage de repas.

La simulation sur 3 jours, sans augmentation de tarif permet d'équilibrer le budget du service.

Au vu de ce constat et dans un contexte de recrutement difficile en aides à domicile, afin de maintenir les interventions et d'accueillir de nouveaux bénéficiaires, Monsieur le Président propose :

- De ne pas appliquer l'augmentation de 8.46% (qui porterait le prix du repas à 8.46€) et de le maintenir à 7.80€
- De poursuivre un portage de repas sur 3 jours au lieu de 5.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, au moyen d'un vote à main levée, donne un avis favorable à ces propositions par 10 voix « POUR » et 1 voix « ABSENTION ».

Pour extrait conforme au registre
A GOURIN, le 9 septembre 2022
Le Président,

Hervé LE FLOC'H.



CCAS
de
Gourin